

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHaire Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - BORDEAUX - Pôle intermodal St Jean - Lot 1 Infrastructures
- Marché 07157U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux d'aménagement des espaces publics du pôle intermodal St Jean ont donné lieu à diverses adaptations du projet liées notamment à la découverte d'ouvrages ou de réseaux non identifiés à des emplacements différents de ceux présumés à la consultation des plans d'état des lieux disponibles.

Le lot 1 - Travaux d'infrastructures - confié par marché 07157U au groupement PEPERIOT-SOBEBO VOIRIE / SAS PORTE ENTREPRISE TP / SOMOPA SAS pour un montant de 4 189 872,55 € HT soit 5 011 087,57 € TTC, a ainsi fait l'objet d'un avenant n°1 de 512 156,75 € HT soit 612 539,47 € TTC ce qui représente 12,22% du montant du marché initial.

Par délibération 2009/0448 du 10 juillet 2009, le Conseil de communauté a autorisé la signature de cet avenant n°1 portant le montant du marché à 4 702 029,30 € HT soit 5 623 627,04 € TTC et prolongeant le délai d'exécution de 31 semaines, soit une fin des travaux au 18 décembre 2009.

Il y a lieu toutefois de considérer les points suivants :

- Les incidences de la prolongation du délai d'exécution

Le groupement titulaire a demandé une rémunération complémentaire aux motifs que la prolongation de délai entraîne des frais fixes relatifs à la base vie et divers frais de structures (personnel d'encadrement, engins et matériels de chantier ainsi que les astreintes) et a proposé, en mai 2009, un prix provisoire d'un montant mensuel de 42 971,07 € HT prenant en compte des éléments de coûts relatifs à une mobilisation des moyens en matériels d'une part et des moyens en personnels d'autre part.

A cette époque, cependant, il subsistait une incertitude sur le fait que ce prix provisoire correspondrait bien aux hypothèses de son établissement. Ainsi, le prix n'étant pas formellement arrêté, il n'a pas été intégré au contenu de l'avenant n°1, dont la passation était devenue indispensable à la poursuite des travaux.

Par ailleurs, la durée de prolongation n'était pas certaine, la durée de 31 semaines n'étant qu'une évaluation provisoire.

A ce jour, au regard de la réalité de l'exécution du chantier, il est possible de considérer le prix provisoire comme réaliste et un accord, relatif toutefois, a pu être trouvé avec le groupement titulaire pour le montant mensuel de 42 971,07 € HT, et ce sur la base d'une prolongation qui doit être allongée de 4 semaines en raison de l'équipement d'une nouvelle sortie de secours du parc de stationnement. Ce qui porte la durée de la prolongation à 35 semaines.

Le coût inhérent à la prolongation du délai s'élève ainsi à 343 768,56 € HT soit 411 147,20 € TTC.

- La nouvelle sortie de secours

En raison de la configuration nouvelle du parc de stationnement, une nouvelle sortie, inscrite dans le permis de construire modificatif du parc de stationnement, et demandée par le SDIS, a été créée à proximité. Cette sortie consiste en un escalier dont le puits était initialement bordé de garde-corps.

Or, il apparaît que cette sortie implantée à l'endroit le plus indiqué en terme d'évacuation présente cependant un inconvénient pour une circulation sécuritaire de surface des importants flux d'usagers tant de la gare que du tramway. Afin de remédier à cela, et d'optimiser la zone piétonne, un traitement spécifique de surface est proposé avec la mise en œuvre d'une trappe escamotable revêtue des mêmes pavés que ceux du parvis. Le coût de cet équipement est de 50 292,80 € HT soit 60 150,19 € TTC.

Tableau récapitulatif des dépenses nouvelles

prix	nature des prestations	unité	quantité marché	quantité avenant	prix	total marché	total avenant						
Prix nouveau													
PN41	Frais fixes liés à la prolongation de délai	mois	-	8	42 971,07	-	343 768,56						
PN40	Fourniture et pose d'une trappe d'accès	Ens	-	1	50 292,80	-	50 292,80						
						<table border="1"><tr><td>total HT</td><td>394 061,36</td></tr><tr><td>tva</td><td>77 236,03</td></tr><tr><td>total TTC</td><td>471 297,39</td></tr></table>		total HT	394 061,36	tva	77 236,03	total TTC	471 297,39
total HT	394 061,36												
tva	77 236,03												
total TTC	471 297,39												

Afin de prendre en compte ces dépenses nouvelles, d'un montant global de 394 061,36 € HT, soit 9,4 % du montant du marché initial, il est nécessaire de passer un avenant n°2 au marché 07157U qui porte son montant, augmenté de l'avenant n°1, à 5 096 090,66 € HT soit 6 094 924,43 € TTC.

Le montant cumulé des avenants n°1 et 2 s'élève à 855 925,31 € HT ce qui représente 21,62% du montant du marché initial.

Le montant de l'avenant n°2 d'une part, et le montant cumulé des avenants d'autre part, dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 1995-127, modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996.

La commission d'appel d'offres, lors de la séance du 25 novembre 2009, a émis :

- un avis favorable sur la prise en compte des travaux de réalisation de la trappe escamotable de la sortie de secours ainsi que sur la prolongation du délai de 4 semaines,
- un avis défavorable sur la prise en considération du montant des frais fixes liés à l'allongement du délai d'exécution. Ce dernier point sera à examiner éventuellement dans le cadre d'un mémoire en réclamation.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés- 6^{ème} étage.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°2 au marché n°07157U, et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ledit avenant n°2 d'un montant de 50 292,80 € HT soit 60 150,19 € TTC portant ainsi le montant du marché considéré à 4 752 322,10 € HT soit 5 683 777,23 € TTC et prolongeant le délai d'exécution du marché jusqu'au 15 janvier 2010,
 - à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
- Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2010

M. GÉRARD CHAUSSET